



## Déménagement des enfants sans autorisation

Par **Tanguy**, le **09/12/2008** à **23:54**

Bonjour,

Mon ex-femme est partie :

- avec les enfants de Lyon à Vincennes
- suite à un divorce (consentement mutuel) et
- après 18 mois après notre séparation

sans me demander mon avis ou consentement.

Est-ce légal et est-ce dans le respect de la procédure ?

Merci d'avance pour votre avis. J'ai apprécié votre réponse d'hier. Merci beaucoup.

Tanguy

Par **steph**, le **11/12/2008** à **16:46**

la réponse est non, allez lire l'article sur l'autorité parental

la réponse est super détaillée (taper sur la fenêtre droit civil et familial, l'article est en page d'accueil)

Par **jeetendra**, le **11/12/2008** à **18:12**

bonsoir, votre ex femme a le droit de déménager et d'emmener vos enfants, la seule obligation c'est qu'un mois avant son départ elle doit vous le signaler simplement, et par courrier recommandé avec accusé de réception, c'est obligatoire, regardez dans mon blog, l'article sur le droit de visite et d'hébergement, cordialement